



UN LIBRARY

DEC 11 1972

SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/10843

30 novembre 1972

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LETTRE DATEE DU 28 NOVEMBRE 1972 ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la résolution 2923 E (XXVII)* relative à la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain adoptée par l'Assemblée générale le 15 novembre 1972 et d'appeler en particulier votre attention sur les paragraphes 7 et 8 du dispositif qui se lisent comme suit :

"7. Réaffirme sa conviction que des sanctions économiques et autres, prises en vertu du Chapitre VII de la Charte et appliquées universellement, constituent un des moyens essentiels visant au règlement pacifique de la grave situation qui règne en Afrique du Sud;

8. Prie le Conseil de sécurité d'examiner d'urgence la situation en Afrique du Sud en vue d'adopter des mesures efficaces de cette nature au titre du Chapitre VII de la Charte."

(Signé) Kurt Waldheim

* Non reproduit dans le présent document. En ce qui concerne le texte, se reporter au document A/RES/2923 E (XXVII).